

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 11 janvier 2016, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères

 Johanne Bouchard
 Manon Brassard

 Messieurs les conseillers

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Charles Lessard

Est absent : Le conseiller Réjean Lacasse

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015;
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 16 décembre 2015;
5. Dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des Élus;
6. Dépôt de la liste des comptes du mois de décembre 2015;
7. Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir et de la liste des comptes;
8. Période de questions;
9. Avis de présentation d'un règlement décrétant la limite de vitesse sur le réseau routier municipal;
10. Adoption du règlement 2015-099 permettant la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux et abrogation du règlement 2014-088;
11. Service incendie – dépôt et adoption du rapport d'activité annuelle 2014 prévu au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

12. Service incendie – nomination d'un nouveau pompier;
13. Projet de mise à niveau des réseaux informatiques de la municipalité – offre de service de VIP Télécom;
14. Contrat de déneigement des conteneurs à déchets au lac Gobeil – désignation d'un signataire à l'entente;
15. Aide du gouvernement du Québec aux municipalités touchées par l'érosion côtière – appui de la municipalité dans la démarche de la municipalité de Pointe-Lebel auprès du gouvernement afin qu'il respecte son engagement de verser l'aide promise;
16. Correspondance et informations :
 - MAMOT – lettre du ministère datée du 18 décembre 2015 donnant son approbation pour un emprunt de 488 831, \$ pour la construction du bâtiment devant abriter le CPE des Bergeronnes (règlement d'emprunt no. 2015-098),
 - Conseil de la Première nation des Innus Essipit – lettre du 7 décembre 2015 adressée au conseil municipal concernant la signalisation pour les touristes des Croisières Essipit,
 - MRC de la Haute-Côte-Nord – annonce de nouveaux services de développement économique et de développement social à la MRC,
 - Explos-Nature – convocation à l'AGA, samedi le 20 février 2016 à 14h,
 - Christian Fraser, professionnel de recherche à l'UQUAR – message du 5 janvier 2015 adressé aux municipalités et MRC impliquées dans le projet sur la réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction de l'érosion côtière,
 - CRÉ Côte-Nord – appel d'avis sur le projet de loi 83 modifiant, notamment, la Loi sur la Société d'habitation du Québec (fusion des offices municipaux d'habitation), consultation instaurée par la Commission régionale portant sur l'habitation de la Côte-Nord.
17. Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :
 - Corporation touristique de Bergeronnes – demande d'aide pour l'année 2016,
 - Les hivernades Haute-Côte-Nord – demande de partenariat pour 2016,
 - Centre d'Activités de la Haute-Côte inc. – invitation au souper-bénéfice, 1^{ère} édition,
 - La Corporation BEST golf de Tadoussac – demande d'aide financière pour l'initiation des jeunes des Bergeronnes au plaisir de jouer au golf,
 - Club de l'Âge d'or – demande d'utilisation de la salle de conditionnement physique incluant les services de l'instructeur à titre gratuit.
18. Varia :
 - a)
 - b)
 - c)
19. Période de questions;
20. Fermeture de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

16-01-2038 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, avec la modification suivante :

- Retrait du point 13 et à l'item varia, les demandes suivantes :
 - Les hivernades Haute-Côte-Nord
 - Club de l'Âge d'or,

décalant ainsi les autres points,

QUE l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

16-01-2039 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015, tel que présenté.

16-01-2040 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 16 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 16 décembre 2015, tel que présenté.

Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité des Bergeronnes prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2016,

QU'un relevé des déclarations soit transmis au MAMOT.

Les déclarations sont archivées à la Municipalité.

16-01-2041 Dépôt de la liste des comptes de décembre 2015 pour la municipalité et la salle de quilles

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR le conseiller Johanne Bouchard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de décembre 2015

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **98 695.03 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
 MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-12		
Assaini conseil	Rapport trimestriel eau potable	724.34 \$
Atelier Brisson Gagné	Huile, réparation camion Ford vitre arrière	484.64 \$
Bétons Provincial	Poussière de pierre réparation de ponceaux	521.25 \$
Desmeules Automobiles	Couvre siège et câble pick up Ford 150	526.94 \$
Distribution Chlore Saguenay	Achat de chlore	785.14 \$
Environnex	Test d'eau	628.52 \$
Équipements GMM inc.	Contrat service mensuel nov et déc	240.31 \$
Fédération québécoise des municipalités	Transport	76.50 \$
G.L.R.	Aliment, boissons	256.49 \$
Garage J. Boulianne	Huile et outillage tracteur, filtre à huile, fourniture de combat incendie, collet	351.75 \$
Garage Roger Foster	Inspection mécanique camion incendie	276.45 \$
Gauthier Transport	Transports	87.02 \$
J.M.B.R. (Rénovations)	Ponceau chemin Girard	339.70 \$
Jeannot Larouche	Équipements vieille forge	1 800.00 \$
Les Entreprises Carl Brassard	Réparation lumières rue du fleuve ski de fond, Petites-Bergeronnes et installation lumière LED, réparation lampadaire rue de la montagne, installation lumière LED caserne, réparation lampadaire 65 rue principale, réparation lampadaire 193 route 138	2 229.45 \$
Louis-Philippe Lepage	Outil à couper le fer, escabeau, four à micro-onde caserne, pelles	366.99 \$

Monique Brunet	Plan CPE résolution 14-04-1605	6 839.36 \$	
Papeterie du fleuve	Cartes de Noël personnalisées (100)	302.28 \$	
PG Solution	Contrat service annuelle Pg	7 116.97 \$	
Pièces d'autos Deschênes	Fondant à glace	707.60 \$	
Plomberie Octave Roy	Entretien annuel fournaise	463.02 \$	
Produits BCM ltée	Manchon projet eau potable	9.34 \$	
Roche	projet quai reddition de compte	271.63 \$	
SPI Sécurité	Entretien extincteur service incendie, aréna projet MMQ, maison des jeunes projet MMQ, salle de quilles projet MMQ, entretien annuel système d'alarme municipalité, caserne, trousse de premier soin, matériel intervention matières dangereuses, fourniture de combat	2 269.55 \$	
Tourisme Côte-Nord Manicouagan	Cotisation annuelle 2016	770.06 \$	
Transport Larouche	Travaux lac aqueduc,Projet eau potable, transport bloc de ciment aréna	1 034.77 \$	
Veolia	Colorimètre, fluorure ,projet eau potable	3 389.10 \$	
Vip Kenwood	Contrat service CAUREQ	173.27 \$	
TOTAL:		33 042.44 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-12			
La Croix bleue	Assurance collective	1 829.37 \$	5618
Christian Bernard Oyourou	Rémunération polyvalente	105.00 \$	5622
Johanne Maltais	Frais conciergerie	340.00 \$	5623
Luc Caron	Réclamation dommage intérêt	258.34 \$	5624
Transport Larouche	Contrat déneigement versement 2	17 216.34 \$	5625
Joëlle Pierre	Déplacement	14.58 \$	5626
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	174.53 \$	5627
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque, installation système informatique formation	484.50 \$	5628
Louise Gauthier	Déplacement	20.16 \$	5630
Guylaine Bouchard	Rémunération conditionnement	370.00 \$	5631
Petite Caisse	Guichet automatique	5 000.00 \$	5632
Poste Canada	Timbres	195.46 \$	5633
FISA	Cotisation syndicale	97.91 \$	5634
Mélissa Gagnon	Site web - nom de domaine	113.27 \$	5635
Valérie Hovington	Papeterie	100.84 \$	5637
Lynda Tremblay	Déplacement et achat lumières de Noël arbres de la municipalité	90.94 \$	5638
Municipalité Tadoussac	Entraide intermunicipale	308.04 \$	5639
Louise Gauthier	Déclaration mise à jour annuelle corporation portuaire	52.70 \$	5640
MRC haute-Côte-Nord	Mutations	108.00 \$	5641
Municipalité Sacré-Cœur	Journée porte ouverte caserne	136.95 \$	5642
Suzie Faucher	Remboursement compte de taxes - vente	140.69 \$	5643
Alain Gauthier	Déplacement et repas	62.41 \$	5644
Christian Bernard Oyourou	Rémunération polyvalente	30.00 \$	5645
Patrice Noël	Déplacement et téléphone	317.96 \$	5646
Dicom express	Transport	21.31 \$	5647
Municipalité Tadoussac	Frais internet, frais gestionnaire de formation sécurité civile	603.95 \$	5648
Johanne Maltais	Frais conciergerie	340.00 \$	5649
Petite Caisse	Guichet automatique	5 000.00 \$	5650
Petite Caisse	Guichet automatique	5 000.00 \$	5651
Pascal Gaudreault	Déplacement	32.40 \$	5705
Poste Canada	Info municipal budget 2016	59.95 \$	5709
Mines Seleine	Achat de sel 75 tonnes municipalité et 10 tonnes chargées à l'entrepreneur	10 361.33 \$	5710
Bell Canada	Télécommunication	137.10 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité caserne 29 jours	340.20 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	2 650.29 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	6 551.15 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité station chlore 56 jours	190.67 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station pompage 56 jours	290.53 \$	Auto

Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	1 077.53 \$	Auto
Standard Life	Cotisation RPA	1 712.00 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		61 936.40 \$	
TOTAL:		94 978.84 \$	

DÉPENSES SALLE DE QUILLES

LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-12			
B.F.T. Bowling	Réparation moniteur	246.66 \$	
Eugène Allard	Équipements de bar (verres, coupe à vin)	211.54 \$	
Fleuriste Escoumins	Décoration party Halloween	57.44 \$	
G.L.R.	Aliments boissons	403.31 \$	
Lépine (Produits sanitaires)	Produits sanitaires	189.48 \$	
Solugaz	Contrat service gaz propane	91.98 \$	
TOTAL:		1 200.41 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-12			
B.B.G. Réfrigération	Penture porte réfrigérateur	74.73 \$	5629
S.A.Q	Alcool	358.72 \$	5706
Brasserie Labatt	Bières	1 979.82 \$	Accès D
Vidéotron	Télécommunication et câble	102.51 \$	Accès D
SOUS-TOTAL:		2 515.78 \$	
TOTAL:		3 716.19 \$	

16-01-2042 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir et de la liste des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de décembre 2015, tels que mentionnés dans le rapport,

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de décembre 2015

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 4 571,45 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES CAMPING BON-DÉSIR

LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-12			
Atelier Brisson Gagné	Entretien tracteur à gazon	1 742.93 \$	
Louis-Philippe Lepage	#984888 Treillis 84,91\$, treillis et bois 173,83\$ (2)	258.74 \$	

Municipalité des Bergeronnes	Assurance	502.69 \$	
Sage	Système comptable	1 081.91 \$	
Tourisme Côte-Nord Manicouagan	Cotisation annuelle	591.89 \$	
TOTAL:		4 178.16 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-12			
Bell Mobilité	Frais internet	11.50 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte	3.46 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	26.47 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	84.96 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	201.26 \$	Accès D
Visa Desjardins	Frais paiement direct	65.64 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		393.29 \$	
TOTAL:		4 571.45 \$	

Période de questions :

Aucune assistance

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Je, soussigné, Martin Gagné, conseiller de la municipalité des Bergeronnes, donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil, le règlement décrétant la limite de vitesse à 30 km/h sur les chemins municipaux suivants :

- Rue du Bassin
- Rue de la Mer
- Rue de la Rivière Nord
- Rue de la Rivière Sud
- Rue du Boisé Nord
- Rue du Boisé Sud
- Rue du Bosquet
- Rue de la Colline
- Rue de la Montagne
- Rue du Versant
- Rue du Côteau
- Rue du Plateau
- Rue du Roc
- Rue de la Savane Nord (vers Bersaco)
- Rue de la Savane Sud
- Rue du Fleuve
- Rue des Berges
- Chemin Belvédère
- Chemin de l'Anse-à-la-Cave
- Chemin Ernest-Boulianne
- Chemin du Lac-des-Sables

Le présent règlement devra être mis en vigueur à la prochaine assemblée. Le projet de règlement sera lu à la séance prévue pour l'adoption.

16-01-2043 Adoption du règlement 2015-099 permettant la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux et abrogation du règlement 2014-088

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route,

notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique des véhicules hors route favorise le développement touristique et économique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Réjean Lacasse lors de la séance de ce conseil, tenue le 14 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À MAJORITÉ DES CONSEILLERS; le conseiller Charles Lessard s'abstenant de prendre part à la décision,

QUE le 11 janvier 2016, ce conseil adopte le règlement numéro 2015-099 et statue par ledit règlement ce qui suit:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-099
POUR PERMETTRE LA CIRCULATION
DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LES
CHEMINS MUNICIPAUX ET
ABROGATION DU RÈGLEMENT 2014-088

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux et porte le numéro 2015-099 des règlements de la municipalité des Bergeronnes.

ARTICLE 3. OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules hors route sera permise sur le territoire de la municipalité, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

ARTICLE 4. VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique à tout type de véhicule hors route au sens de la Loi sur les véhicules hors route.

ARTICLE 5. LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors route est permise sur tous les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes:

– Rue du Bassin	(entre le point A, C, et B et du A au point B)	445 mètres
– Rue de la Mer	(entre le point D et le point E)	2.3 kilomètres
– Rue de la Rivière Nord	(entre le point F et le point G)	280 mètres
– Rue sans nom (re : Morel Lapointe)	(entre le point H et le point I)	359 mètres
– Rue du Boisé Nord	(entre le point J et le point K)	500 mètres
– Rue du Boisé Sud	(entre le point L et le point M)	513 mètres
– Rue de la Rivière Sud	(entre le point N et le point O)	55 mètres
– Rue du Bosquet	(entre le point P et le point Q)	290 mètres
– Rue de la Colline	(entre le point R et le point S)	189 mètres
– Rue de la Montagne	(entre le point T et le point U)	609 mètres
– Rue du Versant	(entre le point V et le point W)	340 mètres
– Rue du Côteau	(entre le point X et le point Y)	158 mètres
– Rue du Plateau	(entre le point Z et le point Z1)	85 mètres
– Rue du Roc	(entre le point I1 et le point J1)	182 mètres
– Rue de la Savane Nord (vers Bersaco)	(entre le point A1 et le point B1)	978 mètres
– Rue de la Savane Sud	(entre le point E1 et le point F1)	471 mètres
– Rue du Fleuve	(entre le point C1 et le point D1)	1.4 kilomètres
– Rue des Berges	(entre le point G1 et le point H1)	456 mètres
– Chemin Belvédère	(entre le point K1 et le point L1)	278 mètres
– Chemin de l'Anse-à-la-Cave	(entre le point M1 et le point N1)	800 mètres
– Chemin Ernest-Boulianne	(entre le point O1 et le point P1)	1.5 kilomètres
– Chemin du Lac-des-Sables	(entre le point Q1 et le point R1)	890 mètres
– Chemin du Rang St-Joseph	(entre le point S1 et le point T1)	14 kilomètres
– Chemin St-Pierre	(entre le point U1 et le point V1)	2.6 kilomètres
– Chemin du Lac-à-Raymond	(entre le point W1 et le point X1)	10 kilomètres
– Ancienne rue de la Savane	(entre le point Y1 et le point Y2)	890 mètres

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement en l'annexe A, pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6. RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Un croquis des emplacements de la signalisation est joint au présent règlement en l'annexe B, pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7. PÉRIODE DE TEMPS DE CIRCULATION VISÉE

Les utilisateurs de véhicules hors route sont autorisés à circuler sur les chemins publics sous juridiction municipale entre 6h00 et 23h00, heure locale.

ARTICLE 8. APPLICATION DU RÈGLEMENT

Les dispositions du présent règlement sont applicables par la Sûreté du Québec et, conformément à la Loi sur les véhicules hors route.

ARTICLE 9. INFRACTIONS, PÉNALITÉS, CONTRAVENTIONS, PÉNALITÉS ET RECOURS

Toutes les dispositions édictées dans la Loi sur les véhicules hors route et le Code de la sécurité routière sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec. Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prescrits par la Loi.

Ce règlement no. 2015-099 annulera le précédent portant le numéro 2014-088.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES
CE 11^e jour de janvier 2016

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
directrice générale
et secrétaire-trésorière

16-01-2044 Service incendie – dépôt et adoption du rapport d'activité annuelle 2014 prévu au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque de la MRC de la Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE dans l'application de mesures prévues au schéma de couverture de risques de la MRC de la Haute-Côte-Nord, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie doit être produit;

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport d'activité annuel 2014 est déposé au conseil pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le rapport annuel d'activité 2014 en matière de sécurité incendie conformément aux actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque, tel que modifié par le service incendie des Bergeronnes et que celui-ci soit transmis à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

16-01-2045 Service incendie – nomination d'un nouveau pompier

CONSIDÉRANT QUE le service incendie des Bergeronnes a reçu une candidature au poste de pompier et a transmis sa recommandation au conseil pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter, tel que recommandé par le service incendie des Bergeronnes, la candidature de Mme Manuela Voisine au poste de pompier de la brigade de pompiers des Bergeronnes.

16-01-2046 Contrat de déneigement des conteneurs à déchets au lac Gobeil – désignation d'un signataire à l'entente

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire donner à contrat le déneigement des conteneurs à déchets au Lac Gobeil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services spontanée d'un résident du Lac Gobeil pour le déneigement des conteneurs et que cette offre satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'attribuer le contrat de services de M. Alain Gosselin au montant forfaitaire de 400, \$,

QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

16-01-2047 Aide du gouvernement du Québec aux municipalités touchées par l'érosion côtière – appui de la municipalité dans la démarche de la municipalité de Pointe-Lebel auprès du gouvernement afin qu'il respecte son engagement de verser l'aide promise

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la municipalité de Pointe-Lebel afin de l'appuyer dans sa démarche auprès du gouvernement afin qu'il respecte son engagement de verser l'aide financière promise aux municipalités touchées par l'érosion côtière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes appuie la municipalité de Pointe-Lebel dans sa démarche auprès du gouvernement afin qu'il respecte son engagement de verser l'aide financière promise aux municipalités touchées par l'érosion côtière,

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Pointe-Lebel.

Correspondance et informations :

- MAMOT – lettre du ministère datée du 18 décembre 2015 donnant son approbation pour un emprunt de 488 831, \$ pour la construction du bâtiment devant abriter le CPE des Bergeronnes (règlement d'emprunt no. 2015-098),
- Conseil de la Première nation des Innus Essipit – lettre du 7 décembre 2015 adressée au conseil municipal concernant la signalisation pour les touristes des Croisières Essipit,
- MRC de la Haute-Côte-Nord – annonce de nouveaux services de développement économique et de développement social à la MRC,
- Explos-Nature – convocation à l'AGA, samedi le 20 février 2016 à 14h,
- Christian Fraser, professionnel de recherche à l'UQUAR – message du 5 janvier 2015 adressé aux municipalités et MRC impliquées dans le projet sur la réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction de l'érosion côtière,
- CRÉ Côte-Nord – appel d'avis sur le projet de loi 83 modifiant, notamment, la Loi sur la Société d'habitation du Québec (fusion des offices municipaux d'habitation), consultation instaurée par la Commission régionale portant sur l'habitation de la Côte-Nord

Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

16-01-2048 Corporation touristique de Bergeronnes – demande d'aide pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE la Corporation touristique de Bergeronnes a transmis une demande d'aide financière pour l'année 2016 pour le remboursement des taxes foncières annuelles et une contribution municipale à l'entretien extérieur du kiosque d'information touristique pour la pelouse et lors de l'ouverture et la fermeture du kiosque;

CONSIDÉRANT QUE dans la demande, il est fait mention que lors de la rencontre des intervenants touristiques des Bergeronnes en novembre 2015, ceux-ci ont décidé que l'achat de publicité dans le guide touristique de l'ATR était davantage du ressort de la municipalité de payer que de la Corporation touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
 et suite à la tenue d'un vote, le conseiller Charles Lessard étant contre, la proposition est résolue à la majorité des conseillers

QUE la municipalité accepte de verser un montant de 6 000, \$ pour soutenir la Corporation touristique de Bergeronnes pour le maintien de ses activités pour 2016, ainsi que de verser une subvention couvrant le montant des taxes foncières (excluant les taxes de service d'eau et d'ordures) pour le kiosque d'information touristique,

QUE la municipalité contribue pour l'entretien extérieur du kiosque pour la tonte de la pelouse et lors de l'ouverture et de la fermeture du kiosque,

QUE dorénavant, la municipalité défraie les coûts pour la publicité dans le guide touristique de l'ATR Manicouagan.

16-01-2049 Centre d'Activités de la Haute-Côte inc. – invitation au souper-bénéfice, 1^{ère} édition

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser à l'organisme Le centre d'activités de la Haute-Côte, une contribution de 100, \$ pour l'achat de 2 billets pour le souper-bénéfice qui aura lieu à la Polyvalente des Berges le 20 février 2016.

16-01-2050 La Corporation BEST golf de Tadoussac – demande d'aide financière pour l'initiation des jeunes des Bergeronnes au plaisir de jouer au golf

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de contribuer pour 50% aux coûts d'inscription au golf de Tadoussac des jeunes des Bergeronnes.

VARIA :

Aucun

Période de questions :

Aucune assistance

16-01-2051 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h28.

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.